

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 691

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mation d'eau, plutôt qu'à restreindre la charge polluante. Il faut signaler que si le Vorort est associé étroitement à l'élaboration des règles générales, ce sont les différentes branches les plus touchées par la législation (chimie, huiles, papier) qui participent à l'élaboration des règles particulières.

Pourtant il faut chercher les causes profondes de cet échec dans la manière dont les termes de la solution ont été posés. Pour respecter au mieux la liberté du commerce et de l'industrie, on a opté pour une solution qui consiste à traiter les eaux polluées, au détriment de prescriptions limitant cette pollution (produits et modes de production polluants).

Ainsi, le coût de la pollution des eaux a pu être largement transféré aux budgets des collectivités publiques.

Aujourd'hui, vu les coûts croissants et la situation précaire des finances fédérales, on constate qu'il est de plus en plus difficile d'améliorer l'efficacité des usines d'épuration. Un cul-de-sac.

Et voilà comment, d'une politique dont les objectifs sont unanimement approuvés, on passe à une pratique contrôlée par la bureaucratie et des technocrates, surveillée de près par l'industrie, largement soustraite au pouvoir politique et qui perd de vue la qualité des eaux.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Petit maltraité de littérature romande

Je viens d'avoir une grande joie: en constatant que *La Nouvelle Revue de Lausanne* passait en feuilleton *La Devinaise*, de Landry, c'est-à-dire, de l'un de nos meilleurs romanciers, l'un de ses meilleurs livres. Espérons que l'exemple sera suivi. Que reparâtra ce *Davel* du même Landry, qui est à mon sens ce qu'on a écrit de mieux sur le sujet, avec peut-être un court texte d'André Bonnard, paru jadis dans la revue de *Belles-Lettres*. Et pourquoi pas un roman de Buenzod? un autre de Zimmerman, *La Chaux d'Abel*, par exemple?

Hélas, pour le reste, les arts et les lettres continuent d'être tenus en petite estime dans notre pays:
— C'est à la radio l'émission de Mousse Boulangier qui disparaît, la seule émission consacrée à la poésie en Suisse romande, et d'une remarquable qualité.

— Ce sont les différentes instances officielles qui refusent de même consulter les différentes sociétés, d'écrivains, de peintres ou de musiciens, et qui pré-

fèrent s'adresser à des individus particuliers (*divide ut impera!*), choisis il faut bien le dire un peu arbitrairement.

En veut-on un exemple? Le Département de l'instruction publique de Genève a eu l'idée — excellente — de faire dresser une liste de deux cents auteurs romands contemporains à l'intention des écoles genevoises. Pour cela, elle s'est adressée à M. Marc Nicole, «chargé de mission», lequel à son tour assure avoir eu recours au répertoire de la Société des écrivains suisses et à la Société genevoise des écrivains — dont la commission n'a malheureusement pas pu terminer son travail à temps! Il a donc pris le parti de choisir lui-même. Le résultat est insuffisant.

Ayant décidé de joindre aux vivants les *disparus* les plus notables des années 70, M. Nicole oublie notamment C.-F. Landry, Emmanuel Buenzod, Gustave Roud et Gilbert Trolliet, c'est-à-dire deux des plus importants romanciers et deux des plus grands poètes de notre pays.

Pour les vivants, on a l'impression fâcheuse qu'il procède au petit bonheur, sans trop savoir de quoi il parle, suivant simplement l'annuaire de ladite

Société suisse. C'est ainsi qu'il retient M. Virgile Moine. Je n'ai rien contre M. Moine, estimable homme politique bernois, auteur entre autres d'une *Histoire de l'école normale des instituteurs du Jura*, éditée en 1937 par le Département de l'instruction publique du canton de Berne, probablement épuisée et dont on voit mal en quoi elle peut intéresser les enseignants et les écoliers genevois. En revanche est négligé G.-A. Chevallaz... Mais aussi Jean Matter, musicologue et romancier important; Frank Jotterand, homme de théâtre; Freddy Buache, historien du cinéma; Jean-Claude Piguet, romancier (*Les Gitans*, éd. de Minuit), Madeleine Santschi, romancière (*Sonate*, au Mercure de France) et traductrice... Etc.!

On se félicite de voir mentionné Auguste Viatte, tout en déplorant de ne pas voir relevé son ouvrage capital, *Les sources occultes du romantisme* (2 vol., réédités en 1965), ni son *Victor Hugo et les illuminés de son temps*.

Puisque des «non-littérateurs» figurent, on s'étonne de ne pas trouver Jean Piaget.

On s'étonne de voir énumérées les vingt-quatre œuvres de Pierre Ancenis, sans que soit indiqué s'il s'agit de romans, d'essais, de poésies — et l'on plaint un peu l'infortuné enseignant qui aurait l'idée de faire lire par ses élèves *Place aux jeunes*: il aura des ennuis avec les parents!

On s'étonne parfois de l'*ordre* adopté, par exemple pour Pernette Chaponnière: *Toi que nous aimions*, 1955, *Eau douce*, 1957; *Le Trésor de Pierrefeu*, 1953; *A la rescousse*, 1955 — tous des romans.

Enfin, en ce qui me concerne, je me sens fort honoré de figurer, et de voir indiquée ma traduction de *Harry Wind*, tout en regrettant que le nom de l'auteur, *Diggelmann*, ne soit pas donné. L'auteur, malgré tout, ça compte!

... Et voilà qu'une fois de plus, je n'ai pas parlé des *Rebelles*, de Jean Ziegler, «professeur à la Sorbonne» — vous ne perdez rien pour attendre!

J. C.